

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mai 2010

L'an Deux Mil dix, le mercredi 5 Mai à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Brézé, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présence de **Monsieur André NIORT, Maire**

Convocation en date du : 27 avril 2010

Étaient présents : Mmes Mrs : NIORT André Maire, BOUTEILLER Guy, VASSEUR Nathalie, DENIS Michel, Adjoint, BEAUCHENE Damien, GUILLOT Jean-François, MAURICET Jean Paul, BERTHOME Laurence, BRUNET Nadine, LE ROUX Marguerite, BOISGARD Thierry, LACASSIN Nelly, Conseillers municipaux.

Était excusé : M. POROU Noël

Était absent :

Secrétaire de séance : M. ONILLON Florence

Pouvoirs : Monsieur POROU Noël a donné pouvoir pour le représenter émettre tout vote et signer tout document à Monsieur DENIS Michel

Ordre du jour :

- PLU - présentation du PADD
- Travaux de voirie 2010
- Création d'un poste saisonnier d'Adjoint Technique.
- Droit de place pour les camions ambulants
- Projet pédagogique autour du temps périscolaire
- Formation du personnel pour les premiers secours.
- Décision modificative n°1
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 Mars 2010

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, dite Loi SRU du 13 décembre 2000, modifie le Code de l'Urbanisme, et définit l'élaboration d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (article L123-1 et R123-3)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été élaboré, à quelle étape de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme il se situe, et présente les grandes orientations du sujet.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme prescrivant un débat au sein du Conseil municipal sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

Vu l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme sur la concertation ;

Vu la délibération en date du 5 mai 2010 mettant en œuvre la concertation avec la population ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant que le Conseil municipal possède tous les éléments pour débattre du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- **Précise** que le bilan définitif de la concertation prévue à l'article L300-2 sera tiré en même temps que l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (article R123-18)

CREATION D'UN POSTE SAISONNIER D'ADJOINT TECHNIQUE

Considérant la charge de travail incombant aux Adjoints Techniques en période estivale, il convient de créer un emploi d'Adjoint technique 2ème classe contractuel à temps complet.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer un emploi d'Adjoint Technique 2ème classe contractuel du 15 Juillet au 15 Août 2010

DROIT DE PLACE POUR LES CAMIONS AMBULANTS

Le Conseil municipal décide de fixer le droit de place à 50€ à compter du 15 Juin 2010 pour les ventes occasionnelles par des camions ambulants pour vendre de l'outillage, du textile, des produits ménagers. Ces camions s'installent derrière sur le parking derrière l'Eglise « **Square Marguerite Loubaud** »

PROJET PEDAGOGIQUE AUTOUR DU TEMPS PERI SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet pédagogique autour du temps péri-scolaire, projet élaboré par la responsable de la garderie péri-scolaire.

FORMATION AU DEFIBRILLATEUR

La 2ème formation est prévue Mardi 11 Mai de 19 à 21 heures, salle des Loisirs et une autre sera programmée en Juin pour former les responsables associatifs. Le Conseiller en charge du dossier demande s'il ne serait pas possible de donner une formation PSC1 (premier secours civil) de deux jours pour les employés municipaux avec une participation financière de la Commune.

DECISION MONDIFICATIVE N°1

Transfert de crédits – modification d'imputation

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6558 : Autres dépenses obligatoires		28500,00€
D6574 : Subv.fonct.organ. droit privé	28 500.00€	
TOTAL D65 : Autres charges gestion courante	28 500.00€	28 500.00

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à

Les Membres du Conseil municipal:

NIORT André	BOUTEILLER Guy	VASSEUR Nathalie	DENIS Michel	BOURDIN Régis Décédé
BEAUCHENE Damien	GUILLOT Jean-François	MAURICET Jean-Paul	BERTHOME Laurence	POROU Noël
BRUNET Nadine	LE ROUX Marguerite	BOISGARD Thierry	LACASSIN Nelly	ONILLON Florence